



BASSE SAÛNE 2050

UN PROJET POUR MAÎTRISER L'AVENIR DU TERRITOIRE



L'ADAPTATION AUX CONDITIONS NOUVELLES créées par le dérèglement climatique peut être une fatalité... ou une opportunité. Avec Basse Saône 2050, notre territoire a résolument choisi d'en faire une opportunité ! ► **EN PAGES INTÉRIEURES.**

STATION D'ÉPURATION

Les délais sont tenus

Le chantier de la station d'épuration à Longueil avance conformément au planning, en dépit d'un léger décalage lié à plusieurs journées de conditions climatiques défavorables. Les bâtiments sont en cours de finition, et les premiers équipements techniques en cours de test.

NOUVEAU CAMPING

Quand le bâtiment va...

Après les travaux de viabilisation et de création des réseaux, les premiers coups de pioche des bâtiments du nouvel équipement touristique de Quiberville sont attendus pour cet été.

PÉDAGOGIE

Les projets expliqués aux enfants

Dans le cadre du programme européen PACCo, des sorties pédagogiques sont organisées dans la vallée de la Saône et dans la vallée de l'Otter (Angleterre) pour sensibiliser les scolaires à l'avenir de leurs territoires.



Qu'est ce que le projet Basse Saône 2050 ?

Adapter le territoire de la basse vallée de la Saône aux réalités du XXI^e siècle, c'est l'ambition du projet de territoire Basse Saône 2050, qui intègre trois volets :

- appréhender le risque inondation en favorisant l'écoulement de la Saône à la mer tout en répondant au risque submersion marine ;

- prendre en compte l'ensemble des usages socio-économiques de la basse vallée (riverains, usagers, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, touristes...);

- améliorer la qualité du milieu (zone humide, continuité écologique, paysage, eau, etc.) et restaurer la biodiversité.

AMBITIEUX ET INNOVANT

Basse Saône 2050 : c'est comment qu'on va où ?

Le projet de territoire dessine l'avenir de la basse vallée.



A quoi ressemblera, la basse vallée de la Saône au milieu du XXI^e siècle ? Cette question a émergé dans les années 2000, quand les tempêtes, les submersions marines et les inondations se sont faites plus fréquentes et plus violentes. Il est alors apparu que les effets du dérèglement climatique n'épargneraient pas le territoire, et que l'élévation du niveau de la mer interdit de se croire à l'abri derrière la digue érigée en 1864 « pour protéger [la vallée] contre l'invasion des hautes marées et pour débarrasser des miasmes fiévreux qui ont été trop souvent la cause d'épidémies. » Si, pendant un siècle et demi, la digue a vaillamment rempli sa mission, ses limites et ses effets secondaires deviennent problématiques : par exemple, lorsque

gonflée par les eaux de pluie en amont, de plus en plus fréquentes, la Saône sort de son lit et inonde le terrain, la digue empêche l'évacuation rapide de l'eau vers la mer. La basse vallée se comporte alors comme une baignoire équipée d'une bonde trop étroite : impossible à vider.

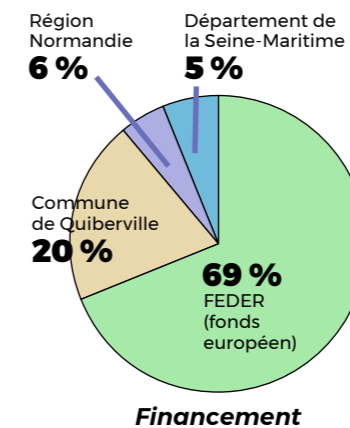
Revenir en arrière, supprimer la digue ? L'idée en a été évoquée. Mais le territoire n'est plus ce qu'il était en 1864. A l'abri de la digue, des équipements ont été installés : la route départementale, le camping municipal de Quiberville, des logements, des activités économiques... Les décisions se sont alors imposées progressivement : la basse vallée de la Saône a choisi de mettre à profit les adaptations inéluctables aux conditions nouvelles pour imaginer

son avenir, son développement économique et son cadre de vie. Les acteurs du territoire (Etat, Région, Département, intercommunalités, communes, associations, riverains, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, Agence de l'eau...) ont entamé une phase d'intense concertation pour élaborer le projet territorial Basse Saône 2050, dont ils ont confié la coordination au Conservatoire du littoral. Avec trois objectifs :

- appréhender le risque inondation en favorisant l'écoulement de la Saône à la mer tout en répondant au risque de submersion marine ;
- améliorer la qualité du milieu et restaurer la biodiversité ;
- prendre en compte l'ensemble des usages socio-économiques de la basse vallée (riverains, usagers, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, touristes...).

Pour y parvenir, plusieurs chantiers ont dû être lancés. Pour limiter les risques d'inondation, il faut connecter la Saône à la mer, tout en conservant la digue et la route littorale : un pont-cadre y pourvoira. Il faut aussi redonner à la rivière de l'espace pour déborder en cas de crue. Mais sur l'espace qui peut lui être dévolu, il y a... le camping de Quiberville. Celui-ci, vulnérable aux inondations et aux submersions marines, risque à tout moment une décision préfectorale de fermeture administrative. Pour ces deux raisons, il faut le déplacer. Aujourd'hui, le terrain du futur équipement touristique est viabilisé, les travaux des bâtiments ont démarré, et l'actuelle saison du camping sera, sauf contre-temps toujours possible, la dernière. Pour rejeter à la mer des eaux de meilleure qualité, il faut aussi rendre à la Saône un meilleur état écologique et sanitaire. Et pour cela améliorer l'assainissement des rejets qu'elle collecte. La station d'épuration à Longueil dont le chantier est en voie d'achèvement, et le raccordement des logements dépourvus d'assainissement collectif, y pourvoient. Quand ces chantiers-là seront terminés, il sera alors possible d'offrir à la Saône une plaine où musarder avant de se jeter dans la Manche en passant sous son pont-cadre tout neuf. Évidemment, tout cela coûte cher. Mais le projet Basse Saône 2050 a pu bénéficier de financements européens à travers le projet transfrontalier PACCo (Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers), qui unit la basse vallée de la Saône et, côté anglais, la basse vallée de l'Otter. Voilà qui donnera à la basse vallée un nouveau visage. Et qui permettra au territoire reconfiguré d'affronter les défis du XXI^e siècle.

TROIS CHANTIERS

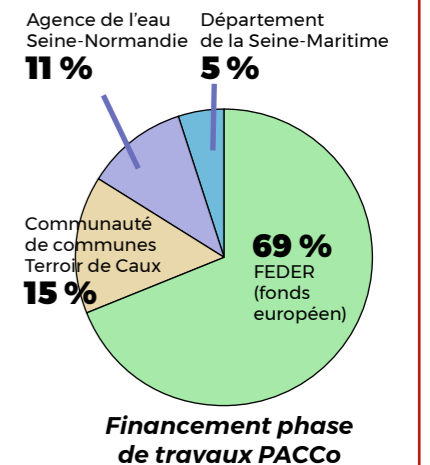


La relocalisation du camping et la construction du nouvel équipement touristique de Quiberville

- Maître d'ouvrage : commune de Quiberville
- Coût du projet : 6,9 M €
- Financement FEDER : 4,8 M €
- Fin des travaux : mars 2023

La nouvelle station d'épuration de Longueil et le raccordement des réseaux d'assainissement

- Maître d'ouvrage : Communauté de communes Terroir de Caux
- Montant de l'opération : 22,8 M €
- Coût de la phase de travaux dans le cadre de l'Interreg PACCo : 4 M €
- Financement FEDER : 2,8 M €
- Fin des travaux : été 2022



Le méandrage de la Saône et la connexion à la mer

- Maître d'ouvrage : Syndicat mixte des bassins versants Saône, Vienne et Scie
- Budget : en cours d'étude
- Financement : Agence de l'eau Seine-Normandie, Syndicat mixte des bassins versants Saône, Vienne et Scie
- Fin des travaux : 2025





BERTRAND BELLANGER

Président du conseil départemental de la Seine-Maritime

« On ne réussit pas un projet de territoire sous la contrainte »

Pour le président du conseil départemental, le projet Basse Saône 2050 a su prendre le temps de fédérer les acteurs : c'est la clé de son succès.

Comment définissez-vous a politique de la Seine-Maritime face au recul du trait de côte ?

Bertrand Bellanger : Pour notre département qui compte 130 km de côtes, c'est évidemment un sujet majeur ! Il y a trois ans, nous avons décidé de créer un Syndicat mixte littoral pour coordonner la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). C'est une compétence qui relève des intercommunalités, mais historiquement le département a eu la charge de gérer un certain nombre d'équipements, tels que des digues, des buses, en particulier dans les vallées. Nous avons donc décidé de rester impliqués pour rendre service à ces intercommunalités littorales, en leur offrant un outil de partage des bonnes pratiques, un outil qui permette d'avoir une vision globale des enjeux. L'une des questions est de savoir s'il faut défendre à tout prix le trait de côte actuel, par des ouvrages, des digues, des épis, etc., ou s'il faut s'adapter et relocaliser les activités. La réponse ne peut pas être partout la même, c'est forcément du cas par cas. En Seine-Maritime, la question de l'érosion et du recul du trait de côte se pose dans des termes différents pour les

vallées, les estuaires, ou les falaises. La caractéristique de notre département, c'est de compter un grand nombre de fleuves côtiers, donc de vallées : vous en rencontrez une tous les 7 ou 8 kilomètres. Là, il peut être préférable de renforcer les défenses pour préserver les enjeux économiques. Pour les falaises en revanche, et en particulier dans la région de Varengeville où elles sont constituées d'un calcaire tendre et d'un manteau argileux assez conséquent et sensible au gel, il est illusoire de défendre : on ne peut pas lutter contre l'effondrement. Là, il faut relocaliser certains équipements, ce que nous avons fait avec la route départementale 75 à Dieppe.

L'adaptation aux conditions nouvelles implique parfois de réaménager largement un territoire.

Comment y parvenir ?

Ce que démontre le projet Basse Saône 2050, c'est qu'on ne peut réussir à bouger fortement les lignes qu'en fédérant tous les acteurs. Bien sûr, cela prend beaucoup de temps : pour que le projet se concrétise, il aura fallu près de dix ans de concertation. Mais il faut mesurer ce que représentent ces changements : un impact matériel,

évidemment, mais aussi et peut-être surtout un impact culturel pour les habitants. Ce qui est modifié, ce n'est pas seulement le paysage, ce sont aussi ses usages. Il est illusoire de penser qu'on puisse le faire sous la contrainte. C'est une question de méthode, de priorisation des enjeux, et de prise de conscience d'une responsabilité collective.

Comment les communes situées en retrait se sentent-elles impliquées par ces évolutions ?

Ces changements concernent à la fois le littoral d'une part, et l'estuaire et le cours de la Seine d'autre part. C'est donc tout le département qui est impliqué. 80 % de la population seinomarine habite à 15 minutes au maximum de la Seine ou de la mer ! Et ces deux éléments, la Seine et la mer, sont deux marqueurs patrimoniaux forts : ce n'est pas tout à fait un hasard s'ils sont réunis dans le nom du département ! La Seine-Maritime c'est très majoritairement un plateau, et ce sont la Seine et la mer qui mettent ce plateau en valeur. Pour associer tout le monde aux enjeux du littoral et du fleuve, nous misons donc sur la fierté du territoire, liée à la présence de ce patrimoine. Et au-delà de cet aspect patrimonial, le littoral et la Seine sont tout simplement des vecteurs de développement économique., des vecteurs de création de richesse pour tout le département.

Lettre produite pour le Projet de territoire Basse Saône 2050. Rédaction et réalisation : **L'Agence Nature.**

Credits photo : Atelier de l'Île, Département de la Seine-Maritime, Thomas Drouet/Conservatoire du littoral.

Dans le cadre de PACCo (Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers), financé majoritairement par le Fonds Européen de Développement Régional au travers du programme Interreg France (Manche) Angleterre.